

PLAN ANNUEL 2022

Gens
Prévention
Intégrité



À L'INTÉRIEUR

| | |
|---|----|
| Message du président du conseil d'administration..... | 2 |
| Vision et mission..... | 3 |
| Priorités..... | 4 |
| Gens..... | 5 |
| Prévention..... | 9 |
| Intégrité..... | 14 |
| Aperçu des indicateurs..... | 17 |
| États financiers..... | 18 |

ÉTABLIR UN RÉSEAU DE SÉCURITÉ

Notre nouveau plan stratégique de trois ans (2022-2024) vise à tirer parti des liens que nous nouons pour nous aider à bâtir un Travail sécuritaire NB plus fort et plus résilient, c'est-à-dire un organisme qui fera partie intégrante de notre vision, qui consiste à faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler.

Je suis heureux de présenter notre Plan annuel 2022, qui correspond à cette vision. Tout comme le plan stratégique, ce plan comporte trois priorités.

Les gens : L'élément fondamental de notre travail est de prendre soin les uns des autres.

La prévention : Nous offrons des outils et de l'appui aux travailleurs et aux employeurs afin de les aider à assurer la sécurité de tous au lieu de travail, ainsi que d'aider les travailleurs à se rétablir au travail, au besoin.

L'intégrité : Nous faisons en sorte d'être là pour les travailleurs et les employeurs, tant maintenant qu'à l'avenir.

Les trois priorités sont étroitement liées dans tout ce que nous faisons. Par exemple, si un travailleur est blessé, nous apportons un soutien en offrant des services bienveillants (les gens) axés sur le client, ainsi que des soins médicaux appropriés et rapides pour l'aider à retourner au travail en toute sécurité (prévention de l'incapacité), tout en faisant preuve de respect, d'équité et de responsabilité (intégrité).



Cependant, pour vraiment réaliser notre vision, nous avons besoin de tous les Néo-Brunswickois. Il nous faut nos partenaires, soit les employeurs, les travailleurs, le gouvernement, les fournisseurs de soins de santé, les comités mixtes d'hygiène et de sécurité, les leaders en santé et en sécurité, les éducateurs et bien d'autres.

Toutes les parties doivent trouver ensemble des approches et des solutions novatrices pour que nous puissions établir un solide réseau de sécurité dans la province.

Au nom du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, je vous invite à vous joindre à nous pour réaliser notre plan et notre vision. Je tiens à vous remercier de votre soutien continu et de votre engagement envers les travailleurs néo-brunswickois.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mel Norton'.

Mel Norton
Président du conseil d'administration



Notre vision

Faire du Nouveau-Brunswick
l'endroit le plus sécuritaire
où travailler.



Notre mission

Collaborer avec tous
les intervenants pour
concevoir, bâtir et gérer
un continuum efficace de
sécurité et des soins.

PRIORITÉS



GENS

Nous créerons une culture axée sur les gens qui se traduira par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.

UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE

Assurer la santé et la sécurité des travailleurs néo-brunswickois est plus qu'un devoir – c'est une passion! Nous sommes aussi des travailleurs, tout comme nos filles et nos fils, nos sœurs et nos frères, nos parents, nos amis et nos collègues. Ensemble, nous bâtissons un solide réseau de soutien.



PRÉVENTION

Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.

UNE PROVINCE SANS BLESSURE OU INCAPACITÉ LIÉE AU TRAVAIL

Habituellement, lorsque nous pensons à la prévention, nous pensons aux blessures ou aux maladies. Cependant, Travail sécuritaire NB est en train de changer cette mentalité. Nous la définissons également comme aider les travailleurs blessés à se rétablir au travail lorsque cela est possible, en les faisant participer et en les gardant productifs afin d'aider à éviter l'incapacité.



INTÉGRITÉ

Nous protégerons l'intégrité du régime.

NOTRE PRINCIPE DIRECTEUR

En tant que responsables d'une gérance de confiance, nous sommes engagés à bâtir un régime solide, stable et durable. Bien que la durabilité financière soit un élément clé, l'intégrité du régime comprend également la bonne gouvernance, la protection de la vie privée, les nouvelles technologies, la cybersécurité et un fondement législatif solide.



Nous créerons une culture axée sur les gens qui se traduira par une expérience exceptionnelle de l'employé et du client.

OBJECTIFS



Favoriser une culture à rendement élevé qui est inclusive, engagée et habilitée.



Faire évoluer l'expérience des services aux clients accessibles et personnalisés.



Axer la prestation de services sur la qualité, l'efficacité, les résultats voulus et les ressources appropriées.

INITIATIVES CLÉS

LIEU DE TRAVAIL REPENSÉ

Comme de nombreux organismes, Travail sécuritaire NB continue d'adapter son environnement de travail pour mieux servir ses employés et ses clients. Et bien que la COVID-19 ait certainement présenté des défis, il y a aussi eu de bons côtés. À la fin de 2021, 90 % de notre main-d'œuvre (environ 475 employés) travaillait efficacement à distance. Nous sommes fiers de la capacité à évoluer dont nous avons fait preuve pendant cette période et nous continuerons à soutenir le travail à distance.

En 2022, nous veillerons à ce que nos mesures de santé et de sécurité continuent à bien soutenir nos employés à distance, et l'adaptation de la formation de nos employés et de nos dirigeants à cet environnement.

Nous continuerons également à offrir des occasions d'établir des liens avec nos employés et nos intervenants. Il faudra pour cela accroître les outils technologiques et évaluer nos locaux à bureaux pour s'assurer qu'ils continuent à répondre aux besoins de nos employés. Nous optimiserons notre espace physique en ajoutant des postes

de bureau sur réservation (les employés peuvent réserver temporairement un poste de travail dans l'un de nos bureaux); des espaces de discussion ouverts; et des espaces polyvalents pour des réunions hybrides (participation en personne et virtuelle) avec des collègues, des clients et des intervenants.

CULTURE ORGANISATIONNELLE EXCEPTIONNELLE

L'excellence des services aux clients commence par une culture organisationnelle exceptionnelle. En 2022, nous nous concentrerons sur les fondements de la santé et de la sécurité psychologiques, y compris la culture et l'engagement.

Cela signifie qu'il faut veiller à ce que tout l'organisme comprenne les valeurs et les comportements qui nous définissent; élaborer une expérience de l'employé uniforme – du début de l'emploi jusqu'à la retraite; intégrer un programme de reconnaissance solide; renforcer nos initiatives d'apprentissage et de perfectionnement; et établir un programme de mieux-être qui soutient les personnes et

les équipes. Ces efforts peuvent aider nos employés à se sentir valorisés, engagés et soutenus – de près ou de loin.

FEUILLE DE ROUTE DE LA MODERNISATION

Travail sécuritaire NB veut faire du Nouveau-Brunswick la province la plus sécuritaire au Canada – où chaque travailleur rentre chez lui auprès de sa famille à la fin de la journée. Nous croyons aussi que Travail sécuritaire NB peut être un employeur de premier ordre – un lieu de travail incroyable, où les employés recommanderaient à leurs amis et à leur famille d'y exercer un emploi.

Aujourd'hui, nos clients trouvent que l'interaction avec nous est lente, complexe, fondée sur le papier et difficile à gérer. Nos employés n'ont pas la technologie et les outils dont ils ont besoin et passent plus de temps à effectuer des tâches sans valeur ajoutée qu'à établir des liens et des relations qui aident à produire des résultats positifs. Nous devons à chaque travailleur et employeur de la province – et à nos employés – de changer

cette situation. C'est pourquoi nous modernisons Travail sécuritaire NB. Cela commence par une feuille de route qui met l'accent sur les personnes d'abord et nous relie mieux grâce à des processus modernes comme l'intervention précoce et la technologie. Cette feuille de route comprendra l'élaboration de nouveaux systèmes pour la santé et la sécurité; la gestion des réclamations; et les finances. Nous moderniserons également notre gouvernance et notre cadre des données, et notre accès à celles-ci. Il s'agit d'une initiative pluriannuelle.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES INTERVENANTS

Bien que Travail sécuritaire NB puisse aider à établir des lieux de travail sécuritaires, les travailleurs et les employeurs de la province ont le plus d'influence. Travail sécuritaire NB s'engage à créer des occasions de renforcer ces relations. Nous avons récemment commencé à réunir des leaders principaux en sécurité de toute la province afin de tirer parti de leur passion, de leurs connaissances spécialisées et de

leur expérience pour améliorer la culture de santé et de sécurité dans la province. Ce groupe – le réseau de leadership en santé et en sécurité – donne l'occasion de partager des solutions novatrices et collaboratives. En 2022, nous ferons évoluer ce groupe, en renforçant les liens entre les membres. Nous nous appuyerons également sur l'éducation et le soutien des fournisseurs de soins de santé.



« En travaillant avec les employeurs et les travailleurs, nous utilisons de nouveaux outils ainsi que des outils existants pour les aider à élaborer des programmes de sécurité solides. Ensemble, nous pouvons prévenir les blessures et les maladies. »

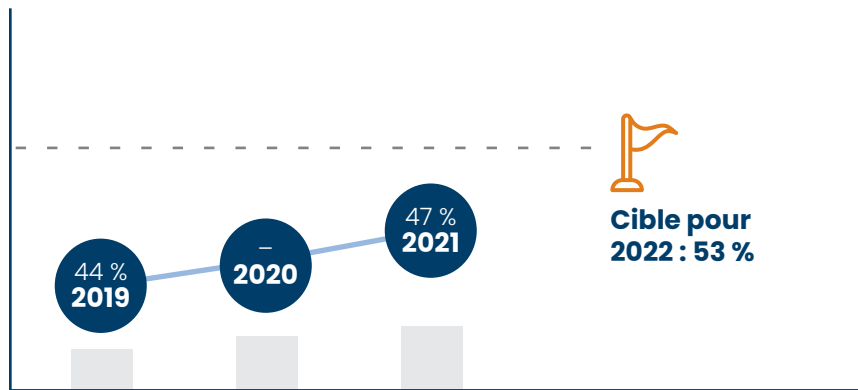
– **Katrina Staples**
Agente de santé et de sécurité
Travail sécuritaire NB

INDICATEURS



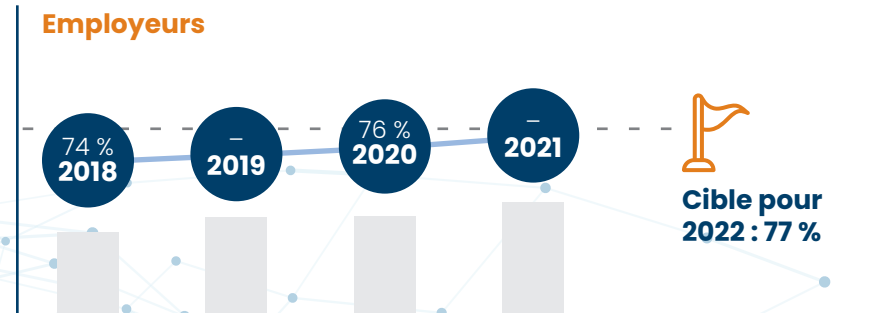
ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

L'engagement des employés favorise le succès en encourageant la collaboration et la communication; en améliorant la productivité; en établissant une confiance et des relations; ainsi qu'en assurant le maintien en poste d'employés et l'acquisition de talents. Nous effectuons un sondage approfondi sur l'engagement des employés tous les deux ans, et un sondage sommaire entre ces sondages.



SATISFACTION DES CLIENTS

Travail sécuritaire NB mène une enquête sur la satisfaction des clients tous les deux ans auprès de 300 employeurs et 1 000 travailleurs blessés choisis au hasard qui ont reçu de ses services au cours de la dernière année. Les facteurs déterminants de l'indice pour les travailleurs sont l'attitude et le comportement du personnel; les résultats; la communication; et la rapidité des services. Les facteurs déterminants pour les employeurs sont l'attitude et le comportement du personnel; les résultats; la prestation des services; et la culture de santé de sécurité au travail.





PRÉVENTION



BUT

Ensemble, nous allons prévenir les blessures, les maladies, les décès et l'incapacité au travail.



OBJECTIFS



Renforcer la responsabilité et l'efficacité en offrant les bons services, au bon moment et au bon endroit, fournis par les bonnes personnes.



Promouvoir une culture de sécurité, de maintien au travail et de retour au travail rapide au sein des lieux de travail de la province.



Tirer parti des capacités, de l'expertise et de l'accessibilité de nos réseaux de fournisseurs de services et de nos partenariats stratégiques.



INITIATIVES CLÉS

AMÉLIORATION DES SERVICES : BLESSURES PSYCHOLOGIQUES TRAUMATIQUES

Les blessures psychologiques traumatiques liées au travail peuvent résulter du fait d'avoir vu un événement traumatique au travail ou d'en avoir été témoin (par exemple un agent correctionnel qui est témoin d'une attaque violente par des détenus, ou un secouriste qui vit un événement traumatique et le revit chaque jour). Elles peuvent comprendre les troubles d'anxiété, les réactions aiguës au stress et le syndrome de stress post-traumatique.

De 2017 à 2020, le nombre de réclamations pour blessures psychologiques traumatiques a plus que doublé et l'absence du travail de ces travailleurs s'est prolongée. La durée des réclamations a augmenté de 45 %, pour passer de 289 à 419 jours. Ces blessures peuvent être difficiles à traiter puisqu'elles diffèrent beaucoup des blessures physiques traitées de façon traditionnelle.

Comme c'est le cas d'un grand nombre d'autres provinces et territoires au Canada, Travail sécuritaire NB a du mal

à trouver des professionnels de la santé mentale, comme des psychologues et des psychiatres, au Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, pour prévenir l'incapacité de travail, les travailleurs atteints de blessures psychologiques traumatiques ont besoin d'approches créatives pour retourner au travail et doivent souvent obtenir du recyclage pour changer de carrière. Ces facteurs peuvent prolonger considérablement leur absence du marché du travail.

Travail sécuritaire NB s'engage à améliorer la façon dont il fournit des services aux travailleurs atteints de blessures psychologiques traumatiques. Sachant que ces réclamations sont complexes, nous mettrons en œuvre en 2022 un projet visant à mieux déterminer les contraintes et les difficultés uniques; à améliorer le modèle de soins offert à ces travailleurs, y compris l'accès à des services cliniques spécialisés; et à examiner les meilleures pratiques afin d'obtenir de meilleurs services et résultats. Nous aiderons à traiter les réclamations pour blessures psychologiques traumatiques de longue durée grâce à un programme d'intervention précoce, dans

le cadre duquel les travailleurs admissibles pourront commencer à recevoir des soins médicaux avant qu'une décision ne soit prise sur leur réclamation.

PRÉVENTION DE LA COVID-19 ET DES MALADIES TRANSMISSIBLES

Près de deux ans après le début de la pandémie, les travailleurs et les employeurs continuent de s'adapter aux défis liés à la COVID-19 au lieu de travail. Même si les restrictions devraient s'assouplir, la menace pour la santé et la sécurité des travailleurs demeure. En 2022, Travail sécuritaire NB continuera à s'adapter à son risque en s'associant à la Santé publique et à la Sécurité publique. Il sera un lien essentiel pour les employeurs qui ont besoin de renseignements et de soutien. Nous serons également présents pour les travailleurs qui pourraient contracter la COVID-19 à leur lieu de travail et qui ont droit à des prestations d'indemnisation. Au début 2022, nous prévoyons de publier un nouveau guide : *Travailler en toute sécurité dans le contexte de la COVID-19 et d'autres maladies transmissibles* et un modèle pour établir un plan de prévention des

maladies transmissibles. Nous continuerons à mettre à jour et à publier des questions fréquemment posées et d'autres ressources pour répondre à l'évolution des besoins. De tels outils aideront les employeurs à prévenir la COVID-19 et d'autres maladies transmissibles à long terme.

INDUSTRIE DE LA PÊCHE : MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

La pêche commerciale est l'une des professions les plus dangereuses au monde. Pourtant, au Nouveau-Brunswick, les bateaux de pêche ne sont pas considérés comme un lieu de travail en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Parce que Travail sécuritaire NB croit que tous les travailleurs méritent un lieu de travail sain et sécuritaire, que ce lieu de travail soit sur terre ou en mer, nous travaillons avec le gouvernement pour modifier la *Loi*, en consultation avec des intervenants de l'industrie de la pêche. En incluant les bateaux de pêche comme lieu de travail dans la *Loi*, les propriétaires de bateaux de pêche et leur capitaine seront responsables d'assurer des lieux de travail

sains et sécuritaires, comme toutes les autres industries du Nouveau-Brunswick, et de rendre obligatoire le port de vêtements de flottaison individuels pour toutes les personnes à bord d'un bateau de pêche.

Les modifications législatives proposées donneraient également à Travail sécuritaire NB et à l'industrie l'occasion de travailler en collaboration pour la sécurité de tous les pêcheurs de la province. Nous espérons que les modifications seront adoptées en 2022.

MEILLEUR SOUTIEN POUR NOS CLIENTS : UN NOUVEAU MODÈLE DE PRESTATION DES SERVICES

Travail sécuritaire NB travaille au lancement d'un nouveau modèle de prestation des services, qui permettra de mieux servir nos travailleurs blessés et leur employeur. Ce modèle, qui répond à plusieurs recommandations de la vérificatrice générale, permettrait de déterminer les clients présentant un risque élevé d'incapacité de travail dès le début d'une réclamation.



« Les limitations d'une personne ne la définissent pas. Ce qui la définit, c'est sa capacité de surmonter ces limitations. En travaillant en partenariat avec les travailleurs, nous les aidons à réaliser leur potentiel afin d'atteindre leurs buts. »

– Sara Parsons
Gestionnaire de cas, Travail sécuritaire NB

 INITIATIVES CLÉS

Les travailleurs présentant un tel risque seraient adressés à une équipe spécialisée de gestion des réclamations, formée à l'élimination des obstacles psychosociaux et autres au retour au travail. Par le passé, les travailleurs se rendaient généralement au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB 290 jours après leur blessure. Avec ce nouveau modèle, nous commencerons ces soins spécialisés sans tarder.

Ce modèle réduit au minimum les interruptions dans la vie des travailleurs; favorise un retour ou un maintien au travail en toute sécurité; et donne de meilleurs résultats grâce à une intervention précoce. Il permet aux gens de rester plus près de chez eux en s'associant à des fournisseurs de soins de santé dans

leur communauté tout en tirant parti des connaissances et des compétences de notre personnel clinique. Nous continuerons également à utiliser les services du Centre lorsque cela conviendra au client.

Ce modèle modernise la manière dont nous nous occupons des clients qui demeurent au travail pendant leur rétablissement en garantissant qu'ils profitent du soutien nécessaire pour que leur blessure ne s'aggrave pas et n'exige pas d'absence du travail.

Travail sécuritaire NB s'est toujours engagé à aider les travailleurs blessés à se rétablir et à retourner au travail, et nous avons hâte de franchir la prochaine étape importante de ce parcours. Le modèle devrait être fonctionnel d'ici la fin 2022.

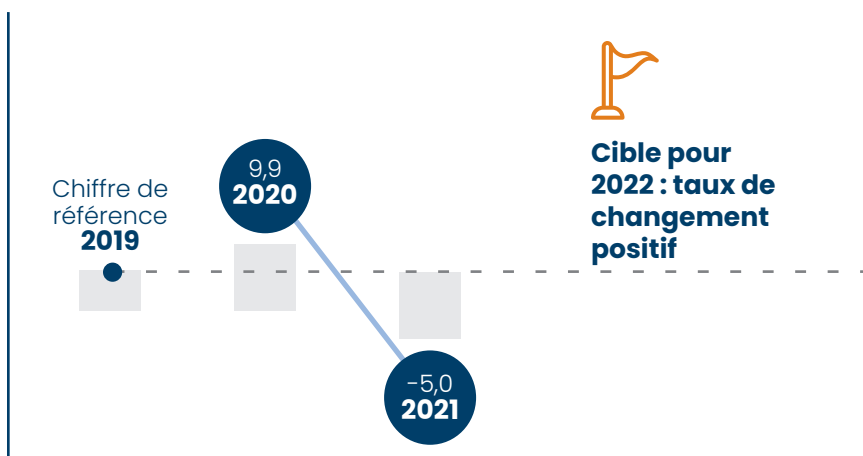


INDICATEURS



INDICE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

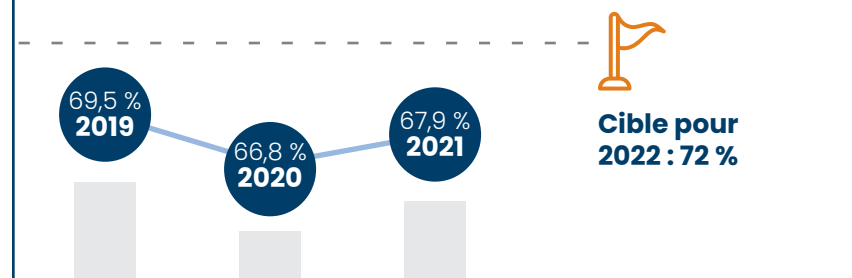
L'indice de santé et de sécurité mesure la santé et la sécurité générales des lieux de travail néo-brunswickois. Il tient compte de cinq composantes – prévention, habilitation, culture de travail, exécution des lois et blessures – et de quinze paramètres de santé et de sécurité. Les cinq composantes sont pondérées et regroupées pour obtenir une seule mesure. L'indice de santé et de sécurité nous offre une image plus complète des progrès réalisés en matière de santé et de sécurité au travail, ce qui nous aide à déterminer où nous devons concentrer nos efforts.



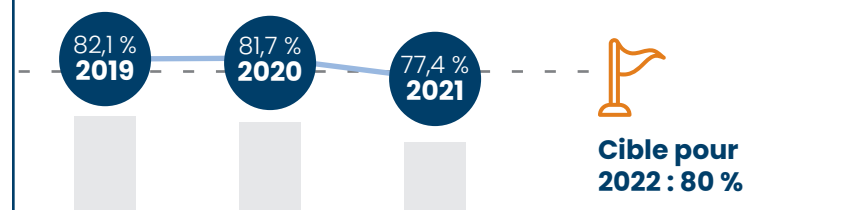
POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS DONT LA RÉCLAMATION A PRIS FIN

Travail sécuritaire NB mesure le pourcentage de travailleurs qui ne reçoivent plus de prestations d'indemnisation dans un délai de 90 jours et ensuite de 180 jours. Ces délais nous permettent de mesurer les initiatives d'intervention précoce et de maintien au travail qui visent à mieux appuyer les travailleurs blessés. Nous comparons les résultats à ceux d'autres provinces ou territoires.

90 jours (13 semaines)



180 jours (26 semaines)





INTÉGRITÉ



BUT

Nous protégerons l'intégrité du régime.



OBJECTIFS



Mettre en place une bonne gouvernance, y compris des cadres législatifs et de politique solides, ainsi qu'une communication et un engagement transparents avec les intervenants.



Faire progresser et exploiter nos capacités en gestion des risques de l'entreprise et en assurance de la qualité.



Créer une culture de responsabilité.

AMÉLIORATION DES PRESTATIONS POUR LES TRAVAILLEURS BLESSÉS

L'an dernier, nous avons effectué un examen approfondi de la législation portant sur l'indemnisation des travailleurs. L'examen a permis de faire ressortir deux grands points à prendre en compte en vue de modifications législatives dans les domaines de l'amélioration des prestations pour les travailleurs blessés, notamment :

- Augmenter le salaire annuel maximum
- Faire passer le pourcentage de prestations pour perte de gains de 85 % à 90 %

En tant qu'organisme axé sur les intervenants, nous nous engageons à bien examiner ces questions ensemble afin de comprendre leurs effets sur les travailleurs blessés, les employeurs et la durabilité financière à long terme du régime. Après la consultation, des modifications législatives pourraient être recommandées au gouvernement en vue d'un examen.

EXAMEN DE LA LOI SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Travail sécuritaire NB effectue un examen de chacune des lois qui touchent l'organisme une fois tous les cinq ans. En 2021, nous avons fourni un rapport sur les lois suivantes : *Loi sur les accidents du travail* et ses règlements; *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et ses règlements; *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de silicose*; et *Loi sur les accidents du travail des travailleurs aveugles*. Il en est résulté 15 recommandations à considérer au moyen d'une consultation, qui a eu lieu cette année. En 2022, nous examinerons la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et ses règlements. Dans le cadre de cet examen, nous comparerons les approches des divers territoires et provinces, et examinerons les mises à jour nécessaires et, si cela est justifié, nous consulterons nos intervenants. Nous prévoyons qu'un domaine clé à examiner sera l'obligation de présenter les procès-verbaux des

comités mixtes d'hygiène et de sécurité à Travail sécuritaire NB. L'examen de la *Loi* sera concrétisé dans un rapport contenant des recommandations à l'intention du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

CAPACITÉS STRATÉGIQUES

L'intégrité de Travail sécuritaire NB dépend des capacités stratégiques fondamentales comme la planification pluriannuelle, notre cadre de responsabilités, y compris les indicateurs de rendement clés, et notre programme de gestion des risques de l'entreprise. En 2022, nous mettrons au point la discipline relative à la planification et à la responsabilité, en intégrant la planification opérationnelle à notre culture d'entreprise et en orientant toutes les initiatives en vue d'améliorer les indicateurs de rendement clés. Nous procéderons également à une évaluation annuelle des risques afin de déterminer les cinq principaux risques d'entreprise qui doivent être abordés pour éliminer les obstacles à la réalisation de notre plan stratégique.

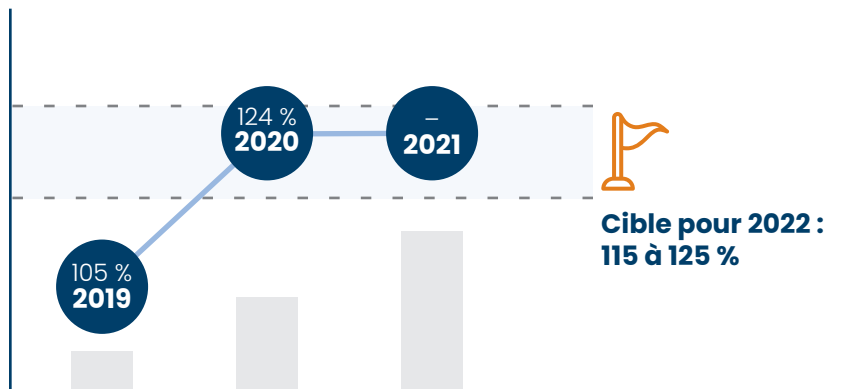


INDICATEUR



NIVEAU DE CAPITALISATION



En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé pour assurer la durabilité, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 15 ans. En octobre 2019, Travail sécuritaire NB a établi un niveau de capitalisation cible afin d'atténuer les efforts de fluctuation d'un exercice à un autre. L'excédent prévu d'actif sur le passif permet d'avoir des taux de cotisation plus stables pour les employeurs et une assurance que les fonds seront suffisants pour satisfaire aux prestations des travailleurs blessés en cas de besoin.







« L'intégrité fait de nous qui nous sommes. C'est ce que nous valorisons. Travail sécuritaire NB est engagé à établir une structure solide, stable et durable pour tous les Néo-Brunswickois. Notre équipe chargée de la cybersécurité fait partie intégrante de cette structure en assurant que nos systèmes d'information sont modernes, sécurisés et fiables. »

– **Gautambir Chawla**
Premier spécialiste en sécurité de
l'information, Travail sécuritaire NB

APERÇU DES INDICATEURS

|  GENS | 2019 | 2020 | 2021 |  Cible pour 2022 | (Cible pour 2024) |
|--|------|------|------|---|-------------------|
| ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS | 44 % | – | 49 % | 53 % | 70 % |
| SATISFACTION DES CLIENTS | | | | | |
| Travailleurs blessés | – | 69 % | – | 72 % | 80 % |
| Employeurs | – | 76 % | – | 77 % | 80 % |

|  PRÉVENTION | 2019 | 2020 | 2021 |  Cible pour 2022 | (Cible pour 2024) |
|--|----------------------|--------|--------|---|----------------------------|
| INDICE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ | Chiffre de référence | 9,9 | -5,0 | Taux de changement positif | Taux de changement positif |
| POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS DONT LA RÉCLAMATION A PRIS FIN | | | | | |
| 90 jours (13 semaines) | 69,5 % | 66,8 % | 67,9 % | 72 % | 80 % |
| 180 jours (26 semaines) | 82,1 % | 81,7 % | 77,4 % | 80 % | 87,5 % |

|  INTÉGRITÉ | 2019 | 2020 | 2021 |  Cible pour 2022 | (Cible pour 2024) |
|---|-------|-------|------|---|-------------------|
| NIVEAU DE CAPITALISATION | 105 % | 124 % | – | 115 % à 125 % | 115 % à 125 % |

ÉTATS FINANCIERS

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 (NON VÉRIFIÉS)*

| | (en milliers) |
|--|---------------------|
| ACTIF | |
| Espèces et équivalents d'espèces | 70 191 \$ |
| Créances et autres | 21 083 |
| Placements | 1 918 575 |
| Immobilisations | 7 564 |
| | 2 017 413 \$ |
| PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION | |
| Comptes fournisseurs et frais courus | 25 742 \$ |
| Engagements au titre des prestations | 1 322 170 |
| Total des engagements | 1 347 912 |
| Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB | 633 946 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 35 555 |
| | 669 501 |
| | 2 017 413 \$ |

*Les valeurs présentées sont provisoires et non vérifiées. Elles changeront (quoique de façon négligeable) sur réception de chiffres comme le rendement des placements en infrastructure et en biens immobiliers. Le bilan consolidé sera mis à jour dès que ces chiffres seront disponibles.



« C'est grâce au partage des connaissances, à la collaboration et à l'engagement avec des organismes aux vues similaires, comme Travail sécuritaire NB, que nous nous sommes rapprochés de notre vision d'un pays où l'intégrité physique et mentale de tous les travailleurs est protégée. »

– **Anne Tennier**
Présidente et première dirigeante
Centre canadien d'hygiène et de sécurité
au travail

